

**AD NORMANDIE**

---

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Réunion du 17 décembre 2024**

---

**Budget 2025 — Vote du Budget Primitif**

Réuni le mardi 17 décembre 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, Excusée  
Augustin BŒUF,  
Mathieu BRASSE, Excusé  
Virginie CAROLO, Excusée, pouvoir à L.LAHALLE  
Catherine COUSIN,  
Christophe DORE, Excusé  
Pierre ESTORGES,  
Christophe GAUDILLOT, Excusé, pouvoir à P.ESTORGES  
Sophie GAUGAIN,  
Jonas HADDAD, Excusé  
Timothée HOUSSIN, Excusé  
Lynda LAHALLE,  
Pierre-Jean LEDUC, Excusé, pouvoir à A.REGNIER  
Jean-Louis LOUVEL, Excusé, pouvoir à V.TELLIER  
Laurent MARTING, Excusé  
Alexandre MARTINI, Excusé  
Catherine MEUNIER, Excusée  
Hervé MORIN, Excusé, pouvoir à C.NOUVELOT  
Oumou NIANG-FOUQUE, Excusée  
Cédric NOUVELOT,  
Audrey REGNIER,  
Gilles SERGENT, Excusé, pouvoir à C.COUSIN  
Valérie TELLIER,  
Rodolphe THOMAS, Excusé, pouvoir à A.BOEUF  
Gilles TREUIL, Excusé  
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, Excusée

Légalement convoqués le lundi 2 décembre 2024,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,  
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'adopter le budget primitif principal 2025 de l'AD Normandie, pour un montant en dépenses et en recettes de 11 085 367 € selon la répartition par chapitre ci-dessous,

Investissement : 395 111 €

### Dépenses

13	Subvention d'investissement	276 111 €
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €
21	Immobilisations corporelles	19 000 €

### Recettes

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	215 111 €
012	Charges de personnel	180 000 €

Fonctionnement : 10 690 256 €

### Dépenses

011	Charges à caractère général	1 626 014,83 €
012	Charges de personnel	4 512 230,17 €
65	Autres charges de gestion courante	3 998 900,00 €
67	Charges spécifiques	288 000,00 €
68	Dotations aux provisions	50 000,00 €
042	Dotations aux amortissements	215 111,00 €

### Recettes

64	Remboursement dépenses de personnel	6 500 €
70	Produits de service	270 200 €
74	Dotations et participations	10 142 556 €
75	Autres produits de gestion courante	125 000 €
77	Produits spécifiques	146 000 €

- D'adopter le budget primitif annexe « CSIRT » 2025 de l'AD Normandie, pour un montant de 304 200 € selon la répartition ci-dessous,

Investissement : Néant

Fonctionnement : 304 200 €

### Dépenses

011	Charges à caractère général	100 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	204 200 €

### Recettes

74	Dotations, subventions et participations	175 000 €
75	Autres produits de gestion courante	129 200 €

- D'adopter le budget primitif annexe « Normandie Carbone » 2025 de l'AD Normandie, pour un montant de 70 000 € selon la répartition ci-dessous,

Investissement : Néant

Fonctionnement : 70 000 €

Dépenses

011 Charges à caractère général	4 000 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	66 000 €

Recettes

75 Autres produits de gestion courante	70 000 €
--	----------

- De permettre à l'AD Normandie de gérer par délégation, un montant dévolu aux subventions versées aux entreprises (Impulsion Export, Impulsion Conseil, Impulsion Transition) de 4 387 811 € en crédits de paiements pour l'exercice 2025 réparti comme suit :

Impulsion Conseil	860 000 €
Impulsion Export	3 207 700 €
Impulsion Transition Fonctionnement	90 000 €
Impulsion Transition Investissement	230 111 €

- D'autoriser le Président à solliciter les dotations et les subventions attendues pour 2025 auprès des différents financeurs et à émettre les titres contributifs correspondants,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**La Vice- Présidente**

**Sophie GAUGAIN**

*Acte rendu exécutoire le 23 décembre 2024 après transmission en Préfecture le 20 décembre 2024 et publication le 23 décembre 2024.*

*Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.*

*Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*